

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTÈRE DU TRAVAIL ET DE LA
PREVOYANCE SOCIALE

DIRECTION GÉNÉRALE DU TRAVAIL
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA FONCTION PUBLIQUE

82/061 du 19/01/1982
DECRET N° /MTPS.DGTFP.DFP/21023

portant intégration et nomination de
Monsieur M.L.L.NDA Jonas dans les cadres
de la catégorie A, hiérarchie I des
Services de l'Information (Branche
Technique).-

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU
GOUVERNEMENT,

(/ISAS : (/u la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u la loi 25/80 du 13/11/1980 portant amendement de
l'article 47 de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u la loi 15/62 du 3/2/1962 portant statut général des
fonctionnaires ;
(/u l'arrêté n° 2087/FP du 22/6/1958 fixant le règlement
sur la solde des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 75/338 du 19/7/1975 fixant le statut
commun des catégories A, B, C et D des Services de l'Information ;
(/u le décret n° 62/130/FP du 9/5/1962 fixant le régime
des rémunérations des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62/195/FP du 5/7/1962 fixant la hiérar-
chisation des diverses catégories des cadres ;
(/u le décret n° 62/197/FP du 5/7/1962 fixant les caté-
gories et hiérarchies des cadres créées par la loi n° 15/62 du 3/
2/1962 portant statut général des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62/198/FP du 5/7/1962 relatif à la no-
mination et à la révocation des fonctionnaires des cadres de l'Etat
(/u le décret n° 63/81/FP-DE du 26/3/1963 fixant les
conditions dans lesquelles sont effectués des stages probatoires que
doivent subir les fonctionnaires stagiaires, notamment en ses arti-
cles 7 et 8 ;
(/u le décret n° 67/50/FP-DE du 24/2/1967 réglementant
la prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglemen-
taires relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de
carrière et reclassements ;
(/u le décret n° 74/470 du 31/12/1974 abrogeant et rem-
plaçant les dispositions du décret n° 62/196/FP du 5/7/1962 fixant
les échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 79/154 du 4/4/1979 portant nomination
du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
(/u le décret n° 80/644 du 28/12/1980 portant nomination
des Membres du Conseil des Ministres ;
(/u le rectificatif n° 81/016 du 26/1/1981 au décret n°
80/644 du 28/12/1980 portant nomination des Membres du Conseil des
Ministres ;
(/u le décret n° 81/017 du 26/1/1981 relatif aux intérim
des Membres du Gouvernement ;
(/u la lettre n° 4160/MEN-DGEOC-DOB du 15 Septembre
1981 du Directeur de l'Orienteation et des Bourses transmettant le
dossier de candidature constitué par l'intéressé ;
(/u le protocole d'accord du 28/11/1980, signé entre
la République Populaire du Congo et la Roumanie ;

DECRETE

.../...

ARTICLE 1ER.- En application des dispositions combinées de l'arrêté n° 75/338 du 19/7/1975 et du Protocole d'accord du 28/11/1976 susvisés, Monsieur MALANDA Jonas, né le 16 Septembre 1954 à MIMBANGA M'fouati, titulaire du Diplôme d'Ingénieur, Spécialité ; Electronique et Télécommunications, obtenu à l'Institut Polytechnique de TRAIN VUIA TIMISOARA/^{Roumanie} est intégré dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services de l'Information (Branche Technique) et nommé au grade d'Ingénieur Stagiaire, indice 7EC.

ARTICLE 2.- L'intéressé est mis à la disposition du Ministre de l'Information des Postes et Télécommunications.

ARTICLE 3.- Le présent décret qui prendra effet à compter de la date effective de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera.

Brazzaville, le 19 Janvier 1982

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement,

Le Ministre de l'Information
des Postes et Télécommunications

Commandant Florent NTSIBA.-

Le Ministre du Travail et
de la Prevoyance Sociale,

Bernard COMBO MATSICHA.-

Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.-

Le Ministre des Finances,

Itihi Ossetoumba LEKOUNDEOU.-

AMPLIATIONS :

JORPC	1
DGTFP/DFP	3
DFP/BST	1
DB	3
DCF	1
MIPT	1
DOSSIERS	3
INTERESSE	1
SGCN/BC	2